

MAIRIE
de LES MARTRES DE VEYRE

DECLARATION PREALABLE
DELIVREE PAR LE MAIRE AU NOM
DE LA COMMUNE

Demande déposée le 11/03/2026

N° DP 063 214 26 00023

Par :	Monsieur MARSAULT Stéphane
Demeurant à :	65 rue du Cinsault 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Sur un terrain sis à :	LOUBRETTE 63730 LES MARTRES DE VEYRE
Cadastré :	214 ZA 568, 214 ZA 720
Nature des travaux :	Panneaux photovoltaïques en toiture

Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE

Vu la déclaration préalable présentée le 11/03/2026 par Monsieur MARSAULT Stéphane,

Vu l'objet de la déclaration :

- pour Panneaux photovoltaïques en toiture ;
- sur un terrain situé LOUBRETTE à LES MARTRES DE VEYRE ;

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal approuvé par délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne Communauté en date du 29 janvier 2026, notamment le règlement de la zone Un ;

Vu l'affichage en mairie, le 16/03/2026 de l'avis de dépôt du présent dossier,

ARRETE

Article 1 : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de **NON OPPOSITION**.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 24 MARS 2026

Le Maire


JAMIEU HEYRAUD

NOTA BENE : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT – Cerfa 13408 téléchargeable sur le site www.service-public.fr)